

**SHOCK
ABSORBER**



Collection
**PRINTEMPS
ETE**
2014

Tarifs au 1^{er} Janvier 2014

Sport détente



SN102
SG de Sport Classique



Sport compétition



OPTIMISATION

S5044
SG Spécial Running



S002Z
SG Spécial Gym



Commodities



NEW

SOOBY
Shorty de Sport



Soutien-gorge de Sport Classique

SN102



L'unité
16,50 €



75% polyamide • 22% polyester • 3% élasthanne

Noir **310955**

	B	C	D	E
90	6457708	6457720	6457744	-
95	6457768	6457782	6457805	6457829
100	6457584	6457607	6457621	6457645
105	-	-	6457683	6457669

Blanc **310955**

	B	C	D	E
90	6457690	6457713	6457737	-
95	6457751	6457775	6457799	6457812
100	6457577	6457591	6457614	6457638
105	-	-	6457652	6457676



BLK
Noir



WHT
Blanc





L'unité
19,50 €



81% polyamide • 10% polyester • 9% élasthanne

Noir **85 B/C/D : 360885 - Autres tailles : 310955**

	A	B	C	D	E
85	7436571	0677211	0677242	0677273	-
90	7436588	7436595	7436601	7436618	-
95	-	7436625	7436632	7436649	7436656
100	-	7436533	7436540	7436557	7436564

Blanc **85 B/C/D : 360885 - Autres tailles : 310955**

	A	B	C	D	E
85	6798328	0677365	0677334	0677303	-
90	6798427	6738850	6738867	6738874	-
95	-	6738881	6738898	6738904	6738911
100	-	6738799	6738805	6738812	6738829

Bleu/Rose **360885**

	A	B	C	D	E
85	0580962	0677457	0677426	0677396	-
90	0580993	0581020	0581112	0581204	-
95	-	0581051	0581143	0581235	0581297
100	-	0581082	0581174	0581266	0581327



BSV
Noir



WSV
Blanc



01F
Bleu/Rose

Coloris Bleu/Rose : One Shot du 10/02/2014 au 29/04/2014

Soutien-gorge Spécial Gym

S002Z

OPTIMISATION

87% polyamide • 13% élasthanne

L'unité
19,50
€



Noir/Rouge **360885**

	A	B	C	D	E
85	0280763	0677013	0677075	0677136	-
90	0280794	0280824	0280916	0281005	-
95	-	0280855	0280947	0281036	0281128
100	-	0280886	0280978	0281067	0583444

Blanc/Rose **360885**



	A	B	C	D	E
85	0583475	0677044	0677105	0677167	-
90	0583505	0583536	0583628	0583710	-
95	-	0583567	0583659	0583741	0583802
100	-	0583598	0583680	0583772	0583833



00P
Noir/Rouge



258
Blanc/Rose



SHOCK ABSORBER

Shorty de Sport

SOOBY

NEW

85% polyamide • 15% élasthanne

L'unité
7,07 €



Blanc		360885
40	0544506	
42	0544537	
44	0544568	



Noir		360885
40	0544384	
42	0544414	
44	0544445	



WHT
Blanc



BLK
Noir

SHOCK
ABSORBER



SPORTS SHORTY



PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les présentes Conditions Générales de Vente, ayant pour date d'effet le 1^{er} janvier 2014, annulent et remplacent celles diffusées antérieurement.

Elles sont applicables à toutes les commandes distribuées par PW FRANCE S.A.S., pour l'ensemble des commandes de marchandises passées auprès de PW FRANCE S.A.S., livrées et facturées à des clients établis en France métropolitaine (ci-après les « Marchandises »).

Les clients, ainsi que leurs enseignes ou magasins, situés en Outre-Mer, sont invités à se rapprocher de PW FRANCE S.A.S. qui pourra ainsi leur communiquer les Conditions Générales de Vente Outre-Mer et les mettre en contact avec leur intermédiaire local.

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes Conditions Générales de Vente qui prévalent sur toutes autres conditions d'achat ou tous documents émanant du client (ci-après les « Commandes »).

Ces Conditions Générales de Vente France Métropolitaine sont applicables aux marques PLAYTEX, WONDERBRA et SHOCK ABSORBER.

PW FRANCE S.A.S.
Siège social :
2 rue des Maréchaux
92 500 Rueil-Malmaison
RCS Nanterre 602 046 864

Service Client / Facturation /
Recouvrement :
2, rue Nicéphore Niepce 71400
Autun

COMMANDES

1. Principe

Les Commandes ne deviennent fermes et définitives qu'après acceptation de PW FRANCE S.A.S., laquelle est considérée donnée à défaut de contestation pouvant intervenir par tout moyen et notamment par courrier électronique, dans un délai de 5 jours ouvrables suivant leur enregistrement.

Aucune commande, y compris EDI, ne pourra être réputée acceptée en dessous de ce délai et ce malgré toutes dispositions contraires pouvant figurer dans les conditions d'achat du client.

Lors de ventes promotionnelles, le volume de Commandes devra faire l'objet d'un accord entre PW FRANCE S.A.S. et le client.

2. Refus de vente

PW FRANCE S.A.S. se réserve la faculté de refuser des Commandes à toutes personnes qui utiliseraient les Marchandises pour asseoir à des pratiques commerciales déloyales et/ou restreignant la concurrence ainsi qu'à celles qui présenteraient un risque effectif et démontrable d'insolvabilité ou qui seraient précédemment cause de incidents de paiements.

CONDITIONS DE LIVRAISON

1. Délais de livraison

Les délais de livraison standards sont de 15 jours ouvrés suivant réception de la Commande par les services de PW FRANCE S.A.S. à Autun, sous réserve de son acceptation.

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et sont fonction des disponibilités d'approvisionnement et de transport. Une livraison pourra donc être effectuée partiellement, notamment en raison :

- de la largeur des gammes des Marchandises associées à une grande variété de tailles et de couleurs ;
- d'une Commande anormalement importante au regard des commandes habituelles du client.

Les retards éventuels de livraison ne pourront donc donner lieu ni à indemnité, ni à l'annulation de la Commande.

2. Risques

Sauf stipulations contraires figurant dans un accord de transport, les risques relatifs aux Marchandises sont transférés au client :

- lors du chargement des Marchandises, quand le transporteur est affirmé par le client ;
 - lors du déchargement des Marchandises qui sera opéré par ses soins, quand le transporteur est affirmé par PW FRANCE S.A.S. ;
- PW FRANCE S.A.S. utilise, pour partie, des palettes locales identifiées comme telles par le marqueur de propriété. Le client étant gardien des palettes locales et en assumant les risques jusqu'à leur enlèvement par le propriétaire, il s'engage à les conserver en bon état, à ne pas en faire un usage personnel et à souscrire toutes assurances pour les garantir auprès d'une compagnie notamment solvable.

DEBUT DE CONFORMITÉ OU DE QUALITÉ

1. Récupération

- défaut de conformité et vices apparents : toute réclamation concernant la conformité des produits livrés à la Commande ou un vice apparent des Marchandises devra être effectuée par écrit dans les 8 jours suivant la réception de la Marchandise, hormis celles relevant de la garantie légale ;
- vices ou manquants : toutes les réserves nécessaires devront être faites par le client le jour de la livraison et devront être confirmées dans les 8 jours après du transporteur, conformément à l'article L. 133-3 du Code de Commerce.

Aucune réclamation ne pourra être admise au-delà des délais ci-dessus indiqués.

2. Modalités

Un retour de Marchandise revêt un caractère exceptionnel et désagréable. Il est subordonné dans son principe et ses modalités à un accord écrit de PW FRANCE S.A.S.

Ainsi, aucun colis de Marchandise ne sera accepté s'il n'est muni de l'étiquette d'autorisation de retour délivrée par PW FRANCE S.A.S. Les conditions de retour ne sont valables que pour des Marchandises en parfait état, dans leur conditionnement d'origine et faisant partie de la collection en cours à la date du retour.

Dans tous les cas, le retour devra être effectué dans le mois qui suit la livraison.

3. Campagnes de retraites

PW FRANCE S.A.S. pourra, si nécessaire, procéder à des campagnes de retraites de Marchandises.

Dans cette hypothèse, le client devra collaborer avec PW FRANCE S.A.S. qui sera seule responsable et assurera l'ensemble des coûts de l'organisation de ladite campagne. A cet effet, aucune pénalité de quelque nature que ce soit ne pourra être due au client.

CONDITIONS FINANCIÈRES

PW FRANCE S.A.S. établit deux tarifs par un correspondant à la commercialisation des collections Printemps-Eté et Automne-Hiver et les adresse au client 5 semaines avant leur date d'entrée en vigueur. Néanmoins, PW FRANCE S.A.S. se réserve la possibilité, en cas de changement de réglementation, notamment tout changement relatif

Conditions Générales de Vente

aux taxes écologiques et taxes sur les transports, ou de hausse brutale du prix des matières premières impactant le coût des Marchandises, de modifier sans délai le tarif après en avoir informé le client. Les Marchandises sont facturées sur la base du tarif en vigueur à la date de livraison soumise et acceptée par le client au moment de la Commande.

Les tarifs s'entendent :

- Hors taxes

- Emballage standard inclus

Aucune Commande inférieure à 5 Unifs Vente Distribution ne sera acceptée.

À la demande expresse du client, les Marchandises peuvent être conditionnées selon des modalités particulières (ex. sur-conditionnement avec changement de SPCB / étiquetage non standard...). Ces services particuliers font l'objet d'une facturation supplémentaire.

CONDITIONS DE PAIEMENT

1. Modalités et délais de paiement

Nos factures sont payables à 60 jours Net date de facture.

Les règlements sont effectués exclusivement au Service Client / Facturation / Recouvrement situé à Autun.

Les règlements peuvent s'effectuer par les moyens suivants :

- Virements bancaires : ils doivent être effectués en valeur compensée en date de l'échéance sur la facture ;
- Chèques bancaires ou postaux : ils doivent être adressés au moins 4 jours ouvrés avant la date d'échéance figurant sur la facture, par pli affranchi au tarif lettre ;
- Billets à ordre et effets préalablement envoyés à l'acceptation : ils doivent être reçus à nos services situés à Autun dans un délai de 20 jours date de facturation ;
- Lettres de change ou traites que notre Société fait encaisser sera acceptation préalable.

2. Règlements anticipés

Sur tous les règlements reçus avec une date d'effet antérieure à la date d'échéance, il sera accordé une rémunération de 0,030% par jour d'anticipation (soit un taux annuel de 10,80%). Cette rémunération basée sur les règlements effectivement reçus, sera versée par virement trimestriel soumis à TVA.

3. Paiement des taxes sur le Chiffre d'Affaires

PW FRANCE S.A.S. récupérera toutes les taxes devant rester à la charge du client en fonction de la législation en vigueur.

4. Défaut de paiement à l'échéance

En cas de non paiement à l'échéance de tout ou partie des sommes dues au titre de la vente, PW FRANCE S.A.S. sera en droit, sans mise en demeure préalable du client :

- de réclamer une pénalité de retard calculée sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal. Les pénalités seront payables par le client à réception d'un avis d'informant qu'elles ont été portées au débit de son compte, augmentées des frais judiciaires éventuels ;
- d'obtenir le paiement immédiat de toutes sommes restant dues, quel que soit le mode de règlement prévu ;
- de suspendre l'exécution des Commandes en cours et notamment de suspendre les livraisons toutes marques distribuées par PW FRANCE S.A.S. conformément à ;
- de réclamer en vertu des dispositions du paragraphe « Clause de Réserve de Propriété » la restitution des Marchandises vendues.

L'expiration d'une date d'échéance non contractuelle sur une lettre ou un billet à ordre émis par le client ou la non acceptation des effets constitue un retard de paiement. Ces événements entraîneront les mêmes conséquences qu'un défaut de paiement. Le client sera de plein droit redevable d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement (ci-après « Indemnité ») dont le montant est fixé à 40 Euros. Si les frais exposés par PW FRANCE S.A.S. pour le recouvrement de la créance sont supérieurs à l'Indemnité, PW FRANCE S.A.S. se réserve la possibilité de demander au client une indemnisation complémentaire sur justification.

5. Modification des modalités de règlement

En cas d'incident de paiement précédemment constaté ou de risque effectif et démontrable de non-paiement ou d'insolvabilité du client, PW FRANCE S.A.S. se réserve le droit de modifier les modalités de règlement et/ou d'ajuster des garanties.

En cas de paiement à la livraison, les frais éventuels seront imputables au client.

E. Contrefaçon

Toute facture doit être payée à son échéance, sans compensation unilatérale, même en cas de contestation sur son libellé ou son contenu, qui fera la fois l'objet d'une régularisation ultérieure. Si la facture n'est pas contestée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 8 jours après la livraison de la Marchandise, elle sera réputée acceptée.

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIÉTÉ

Le transfert de propriété des Marchandises est suspendu jusqu'au règlement intégral du prix de celles-ci par le client en principal et accessoires.

En conséquence, et tant qu'elles n'auront pas fait l'objet d'un complet paiement, les Marchandises en possession du client devront être retournées en totalité à PW FRANCE S.A.S. dans les plus brefs délais sur simple demande de PW FRANCE S.A.S., manifestée par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de redressement ou de liquidation judiciaire du client, PW FRANCE S.A.S. se réserve le droit de revendiquer les Marchandises livrées conformément aux dispositions légales et/ou réglementaires en vigueur sans qu'une mise en demeure ne soit nécessaire. En cas de revendication, les Marchandises retrouvées seront réputées les dernières facturées.

Le client s'engage à assurer à ses frais l'ensemble des Marchandises sous réserve de proximité contre tous risques de dommages que ces Marchandises pourraient subir et subroge dès à présent PW FRANCE S.A.S. dans ses droits à l'égard de la compagnie d'assurance du client.

E. COMMERCE

Dans l'hypothèse où le client souhaiterait vendre les Marchandises en ligne via son propre site marchand, il devra préalablement s'engager à conclure avec PW FRANCE S.A.S. un accord spécifique de commerce électronique, afin notamment de se conformer à l'image des marques distribuées par PW FRANCE S.A.S.

EXPORTATIONS

Les Marchandises ne peuvent être exportées hors de l'Union Européenne et de la Suisse sauf accord écrit de PW FRANCE S.A.S. Toute infraction constatée autorise PW FRANCE S.A.S. à suspendre ou annuler l'exécution des Commandes en cours sans préjudice de toute autre action de droit.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

PW FRANCE S.A.S. est titulaire d'une licence de fabrication et de distribution des produits PLAYTEX et WONDERBRA en France métropolitaine. Il est précisé que PW FRANCE S.A.S. garantit que les produits concernés sont mis dans le commerce en France avec le consentement du titulaire des marques en cause et ce au sens de l'article L1713-4 du code de la propriété intellectuelle et de l'article 7 de la Directive (CE) n°89/104 du 21 décembre 1988.

Toute utilisation des marques connexes ou appartenant à PW FRANCE S.A.S. faite par ses clients sur des supports commerciaux destinés aux consommateurs (PV / BV / catalogues / prospectus / supports internet / tout autre support) doit faire l'objet d'une présentation préalable à PW FRANCE S.A.S. afin que celle-ci puisse s'assurer de la cohérence entre l'utilisation qui est faite de ses marques et son image de marque. En conséquence, PW FRANCE S.A.S. devra donner son accord écrit avant toute utilisation de ses marques par ses clients.

MOBILIERS, PRESENTOIIRS ET MATERIELS COMMERCIAUX

Les mobiliers, présentoirs et matériels commerciaux lorsqu'ils sont mis en place sur les sites de PW FRANCE S.A.S. dans les lieux de vente de ses clients, le sont à titre de prêt à usage. Ils ne pourront donc pas devenir le gage des créanciers du client et ne pourront pas de ce fait être aliénés. Ils ne peuvent pas être modifiés et sont strictement réservés à la présentation, la promotion et au lancement des marques distribuées par PW FRANCE S.A.S.

Le client devra assurer ces présentoirs à ses frais et justifier auprès de PW FRANCE S.A.S. sur simple demande de ce fait. L'emprunteur rendra à PW FRANCE S.A.S. les biens prêtés sur simple demande, sauf s'il a été demandé de les détenir ce qu'il s'engage à faire immédiatement à ses frais. Le contrat de prêt à usage conclu entre PW FRANCE S.A.S. et le client devient caduc.

FORCE MAJEURE

PW FRANCE S.A.S. se réserve le droit de suspendre ou de résoudre la vente totalement ou partiellement en cas de force majeure ou d'événements susceptibles d'y entraîner ou de retarder la fabrication ou le transport des Marchandises, sans qu'aucune indemnité ne puisse être due par PW FRANCE S.A.S. à son client du fait de cette suspension ou résolution de la vente. Il en sera notamment ainsi, sans que cette liste soit limitative, en cas de grève ou troubles ou pertes, lock-out, pénuries de matières premières ou d'énergie.

Dans de telles circonstances, PW FRANCE S.A.S. préviendra le client par écrit, notamment par courrier électronique, dans les 24 heures de la date de survenance de l'événement, la vente étant alors suspendue de plein droit sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement.

Si l'événement venait à durer plus de 30 jours à compter de la date de survenance de celui-ci, la vente pourra être résolue par la partie la plus diligente, sans que PW FRANCE S.A.S. ou le client ne puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

Cette résolution prendra effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception dénonçant ladite vente.

LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises à la loi française. En cas de litige et à défaut de solution amiable, le Tribunal de Commerce de Nanterre sera seul compétent.

S SHOCK
ABSORBER